

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAL **DU 26 MAI 2026**

Présents :

Bruno POZZONI, Bourgmestre - Président;
Kim D'HAUWER PINON, Emérence LEHEUT, ~~David GELAY~~, Cathy MINON, Delphine KONDRE, Échevins;
Annie COTTON, Maryse HOYAUX, Régis R' YADI, Elie CAPRON, Giuseppe SITA, Freddy POELART, Nurdan DOGRU, Philippe BLONDEAU, Romain LELEUX, Magali IALIPRETE, Nathalie GAUCHY, Jean-Michel HOYAUX, Ünal SAUVENIERE, ~~Camille LENAIN~~, Mike MBONGO BOKETSHU, Patrick PETIT, Ronald LESCART, Anna-Rita FARNETI, René VEULEMANS, Marie-Françoise JONNIEAUX CHAPELAIN, Benjamin PUISSANT, Conseillers; ~~Marc BOITTE~~, Président du CPAS avec voix consultative;
Moïra FRANÇOIS, Directrice générale.

Monsieur le Président ouvre la séance à 19h00.

Monsieur l'Echevin David GELAY, Monsieur le Président du CPAS Marc BOITTE et Madame la Conseillère Camille LENAIN sont absents ; 24 membres sont donc présents à l'ouverture de la séance.

Monsieur Benjamin PUISSANT est installé en qualité de Conseiller communal au point 3 ; 25 membres sont alors présents jusqu'au terme de la séance.

SEANCE PUBLIQUE

CONSEIL COMMUNAL

1. Point complémentaire soumis par le groupe MR relatif à la composition des commissions préparatoires du Conseil communal - Modification - Prise d'acte du remplacement d'un membre du groupe MR

Le Conseil communal, siégeant publiquement,
DECIDE par 19 oui et 5 abstentions de reporter ce point à sa séance du 23 juin 2026, sous réserve d'un avis de la tutelle sur l'interprétation correcte de l'article L1123-1 du CDLD dans le cadre de la proposition du groupe MR visant à remplacer Madame la Conseillère Camille LENAIN par Messieurs les Conseillers Benjamin PUISSANT, installé au point 3 de l'ordre du jour, et Philippe BLONDEAU au sein, respectivement, des 2^o et 3^o commissions préparatoires du Conseil communal.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21/04/2026.

CONSEIL COMMUNAL

3. Remplacement de Monsieur Calogero TAVERNA en qualité de Conseiller communal - Prise d'acte des désistements de deux suppléants - Installation d'un nouveau Conseiller communal - Vérification des pouvoirs - Prise d'acte de la prestation de serment - Déclaration d'installation

PREND ACTE des désistements de Madame Elisa CACI et de Monsieur Mario DRAPPA à siéger au sein du Conseil communal en remplacement de Monsieur Calogero TAVERNA ;

ARRETE :

1. les pouvoirs de Monsieur Benjamin PUISSANT, préqualifié en qualité de Conseiller communal, sont validés ;

2. il achèvera le mandat de Monsieur Calogero TAVERNA et entrera en fonction dès sa prestation de serment ;

PREND ACTE de la prestation de serment de Monsieur Benjamin PUISSANT en qualité de Conseiller communal, entre les mains de Monsieur le Président Bruno POZZONI et dans les termes suivants, tels que prévus à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation : « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge* » ;

DECLARE Monsieur Benjamin PUISSANT installé en qualité de Conseiller communal. Il prendra rang après Madame la Conseillère Marie-Françoise JONNIEAUX CHAPELAIN.

4. Modification de la composition des commissions de travail du Conseil communal – Décision - Vote

DECIDE par 20 oui et 5 abstentions de modifier la composition des 1^{ère} et 4^e commissions de travail du Conseil communal afin d'y remplacer Monsieur Calogero TAVERNA par Monsieur le Conseiller Benjamin PUISSANT.

5. Remplacement de Monsieur Calogero TAVERNA au sein du Conseil de police par son suppléant - Prise d'acte

PREND ACTE

- de la déchéance de plein droit du mandat de Conseiller de Police de la zone pluricommunale de Mariemont de Monsieur Calogero TAVERNA suite à la perte de sa qualité de Conseiller communal ;
- du remplacement de l'intéressé, en qualité de Conseiller effectif de Police de la zone pluricommunale de Mariemont, par son premier suppléant, Monsieur le Conseiller communal Philippe BLONDEAU, dès la prestation de serment de ce dernier devant le Conseil de Police de ladite zone.

La présente délibération sera transmise pour suite voulue au Conseil de Police de la zone pluricommunale de Mariemont.

6. Remplacement de Monsieur Calogero TAVERNA par un Conseiller communal du groupe MR au sein des assemblées générales d'ORES Assets, d'IGRETEC et d'IMIO - Prise d'acte

PREND ACTE de la désignation, en qualité de délégué communal au sein des assemblées générales des intercommunales ORES Assets, IGRETEC et IMIO, de Monsieur le Conseiller communal du groupe MR Benjamin PUISSANT, en remplacement de Monsieur Calogero TAVERNA.

7. Remplacement de Monsieur Calogero TAVERNA par un délégué communal du groupe MR au sein de l'asbl Antenne Centre Télévision - Prise d'acte

PREND ACTE de la désignation de Monsieur le Conseiller communal Benjamin PUISSANT afin de représenter le groupe MR manageois en qualité de délégué communal au sein de l'assemblée générale et de candidat au conseil d'administration de l'asbl Antenne Centre Télévision.

DIRECTION GENERALE

8. Intercommunale IMIO - Approbation des points soumis à l'assemblée générale du 02/06/2026 - Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'intercommunale IMIO du 02/06/2026, à savoir :

1. *Présentation du rapport d'activités 2025 ;*
2. *Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration ;*
3. *Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;*
4. *Approbation des comptes annuels 2025 et adoption du bilan ;*
5. *Décharge aux administrateurs ;*
6. *Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes ;*
7. *Notification - Délégations du Conseil d'administration ;*
8. *Fixation des rémunérations et jetons de présence des administrateurs ;*

Article 2 : de charger ses délégués physiquement présents dans les locaux où s'organisera ladite assemblée générale de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal ;

Article 3 : de transmettre la présente délibération à l'intercommunale précitée dans les meilleurs délais ;

Article 4 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente décision.

9. Motion introduite par le groupe PS concernant la réforme structurante de l'accompagnement des chercheurs d'emploi et plus particulièrement la disparition des Agences Locales pour l'Emploi - Décision-Vote

DECIDE par 17 oui, 1 non et 7 abstentions :

Article 1 : d'exprimer son opposition ferme à la fermeture des antennes locales de mise à l'emploi et affirmer l'importance du partenariat local entre les communes, les CPAS, les opérateurs de formation et les services de l'emploi ;

Article 2 : de demander au Gouvernement compétent de renoncer à cette décision et de garantir le maintien d'un service public de l'emploi accessible, humain et de proximité ;

Article 3 : de s'engager à soutenir toutes les initiatives visant à renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi sur le territoire communal ;

Article 4 : de mandater le Collège communal de transmettre la présente motion au Gouvernement, aux parlementaires concernés, ainsi qu'aux directions régionales du service public de l'emploi.

COMPTABILITE

10. Modifications budgétaires n°1 - Exercice 2026 - Arrêt - Décision-Vote

DÉCIDE par 17 oui et 8 abstentions d'arrêter les modifications budgétaires n°1 de l'exercice 2026.

11. Comptes 2025 – Arrêt – Décision-Vote

DECIDE par 22 oui et 3 abstentions d'arrêter les comptes de l'exercice 2025.

12. Rapport du Directeur financier sur sa mission de remise d'avis - Prise d'acte

Le Conseil communal, siégeant publiquement, prend acte du rapport du Directeur financier sur sa mission de remise d'avis.

13. Fabrique d'église Saintes Catherine et Philomène - Compte 2025 - Décision-Vote

Le Conseil communal, siégeant publiquement,

DECIDE à l'unanimité de reporter ce point à sa séance du 23/06/2026 en raison des remarques de l'évêché à incorporer dans le projet de délibération.

14. Fabrique d'église Saint Jean-Baptiste à Bellecourt - Compte 2025 - Décision-Vote

DECIDE par 18 oui, 2 non et 5 abstentions de réformer et d'arrêter le compte de l'exercice 2025 tel que présenté par la Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste à Bellecourt.

15. Fabrique d'église Saint Gilles à Fayt-lez-Manage - Compte 2025 - Décision-Vote

Le Conseil communal, siégeant publiquement,
DECIDE à l'unanimité de reporter ce point à sa séance du 23/06/2026 en raison de l'absence de réception de l'avis de l'évêché.

16. Fabrique d'église Sainte Barbe à Manage - Compte 2025 - Décision-Vote

DECIDE par 18 oui, 2 non et 5 abstentions d'approuver le compte de l'exercice 2025 présenté par la Fabrique d'église Sainte Barbe à Fayt-Lez-Manage.

DIVISION TRAVAUX

17. Marché de services - Missions d'auteur de projet , de surveillance des travaux et de coordination sécurité-santé relatives à l'aménagement et à l'égouttage de la rue de Binche – In House : recours aux services de l'intercommunale IDEA - Décision-Vote

DÉCIDE à l'unanimité :

Art. 1^{er} : d'attribuer à l'intercommunale IDEA la mission d'auteur de projet, de surveillance des travaux et de coordination sécurité-santé relative à l'aménagement et à l'égouttage de la rue de Binche.

Art. 2 : de notifier la désignation à l'adjudicataire.

MOBILITE

18. Projet d'arrêté ministériel – Route régionale N27, Grand Rue, carrefour avec Avenue de Scailmont et Avenue de Haussy – Régulation de la circulation - Avis-Décision-Vote

DECIDE à l'unanimité :

Article unique : D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE sur le projet d'arrêté ministériel visant réguler la circulation le long de la voirie régionale N27 (Grand Rue) à l'intersection de l'Avenue de Scailmont et de l'Avenue de Haussy conformément au plan TR5.N27.B3-69C.

Les Conseillers n'ayant plus de questions ni de remarques à formuler, Monsieur le Président clôture la séance publique à 20h35 et prononce le huis-clos.

Monsieur le Président clôture la séance à 20h40.

Par le Conseil,

La Directrice générale,
Moïra FRANÇOIS

Le Bourgmestre - Président,
Bruno POZZONI